

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2025

Date de la convocation
30.10.2025

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 23
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq
le cinq novembre,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, M. RIGAULT,
Adjoints ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, Mme FERRE, Mme PELLETIER,
Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLO, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME,
M. BONNET, conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

M. JAGER, Mme BONNET, Mme BAUDU-HASCOET, M. VIVIER, M. OLIVIER, Mme LIÉBOT.

Pouvoir de M. Jean-Pierre JAGER à M. Joël DAZAS

Pouvoir de M. Brice OLIVIER à M. Gilles ROUX

Pouvoir de Mme Stéphanie LIÉBOT à Mme Sandra PROD'HOMME

OBJET DE LA DELIBERATION :

Constitution de provisions pour risque

M. Gilles ROUX, Adjoint au Maire, donne lecture du rapport suivant :

Par délibération n° 2024.5.8 du 15 mai 2024, le Conseil Municipal a émis un avis
favorable à la constitution d'une provision pour risque à hauteur de 3 500 €.

Cette provision doit être renouvelée car le contentieux court toujours. Cela implique une
augmentation des prévisions des dépenses sur l'article 6815 de 3 500 € et une augmentation des
prévisions des recettes sur l'article 7815 de 3 500 €, soit les écritures suivantes :

Budget ville (34000)

Dépense de fonctionnement : + 3 500 € sur le compte 6815

Recettes de fonctionnement : + 3 500 € sur le compte 7815

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ émet un avis favorable sur cette proposition de constitution de provisions ;

⇒ décide d'inscrire ces écritures au Budget principal de la Ville.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Joël DAZAS



Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : ...14 NOV. 2025.....

Publié le : 14 NOV. 2025

Notifié le :